



République Française
Département
Du Nord

Nombre de membres		
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	18
Pour	Contre	Abstention
18	0	0

Date de convocation
21 septembre 2022

Objet de la délibération

Tarifification

Spectacle des Belles Sorties
« Kiss me Baby - Récital amuse-bouche »

CM2022//09-D11

Envoyé en préfecture le 06/10/2022

Reçu en préfecture le 06/10/2022

Affiché le 06/10/2022

ID: 059-215901281-20220929-CM202209D11-DE

Extrait du
Des délibérations du conseil municipal
Commune de Cappinghem

Séance du 29 septembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 29 septembre, à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de M. Christian MATHON, Maire de la commune.

Présents : C MATHON, MC. FICHELE, A. TRICOIT, V PARABOSCHI, T. WIDHEN, V. DUCOURAU, G. TRAPASSO, G. CHATEAU, G. OUDAERT, A. KIMOUR, K. UDRY, J. AGNIERAY,

Absents excusés avec pouvoir : TREDEZ >pouvoir à MC. FICHELE, P. MOUCHON >pouvoir à T. WIDHEN, JM. CLERFAYT >pouvoir à Ch. MATHON, N. ROUBAUD >pouvoir K. UDRY, M. BILLOIR >pouvoir à V. PARABOSCHI, S. DUMORITER >pouvoir à G. CHATEAU,

Absents excusés sans pouvoir : M. WALICKI

Secrétaire de séance : V. DUCOURAU

Madame Fichelle, 1^{ère} adjointe, déléguée à la Culture notamment, informe l'assemblée que dans le cadre du partenariat avec la MEL autour des « Belles Sorties », Cappinghem accueillera un spectacle proposé par l'Atelier Lyrique de Tourcoing via la Compagnie Duo Orkenise – Denis Mignien (chant) et Elsa Cantor (piano) intitulé « Kiss me Baby - Récital amuse-bouche ». Ce spectacle se tiendra le samedi 19 novembre 2022 à 20h30 à la Salle Robert Gesquière.

Considérant la nécessité de fixer des tarifs pour la représentation,
Considérant que les recettes peuvent être perçues uniquement par la régie municipale animations locales,

Le Conseil Municipal VOTE A L'UNANIMITE pour :

- Fixer le tarif à 3 € pour les adultes et 0 € pour les moins de 12 ans.
- Acter que l'ensemble des recettes seront perçues par le biais de la régie municipale d'animation locale, de sports, de culture et de loisirs
- Autoriser M. le Maire ou elle-même, par délégation, à signer la charte d'engagement relative au spectacle et tous documents s'y afférents

Christian MATHON,
Maire de CAPINGHEM

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

le 06/10/2022